



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BEAUCE-CENTRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALFRED

**AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 198-2023 RELATIF
À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE lors d'une séance tenue le 6 février 2023, le conseil municipal de Saint-Alfred a adopté le projet de règlements no 198-2023 relatif à l'entretien des bâtiments;

QU'une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement 198-2023 relatif à l'entretien des bâtiments se déroulera le 27 février 2023 à 19h30 dans la salle des séances du conseil municipal à l'hôtel de ville situé au 9, route du Cap à Saint-Alfred et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur le projet de règlement déposé :

Règlement no 198-2023 relatif à l'entretien des bâtiments. Ce projet de règlement a pour objet d'assurer un contrôle sur les situations de vétusté et de délabrement des bâtiments. Ce règlement vise aussi les immeubles à valeur patrimoniale et cité afin d'obliger leurs propriétaires à les protéger contre les intempéries et à en préserver l'intégrité structurelle.

QU'une copie du projet de règlement no 198-2023 peut être consultée au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Alfred
ce 7 février 2023

Émilie Gagné
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, résidente à Saint-Victor certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant le 7^e jour du mois de février 2023, à chacun des endroits suivants, savoir : babillard extérieur du bureau municipal et le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de février deux mille vingt trois.

Émilie Gagné
Directrice générale et greffière-trésorière